

Rapport de la Commission des finances concernant le préavis municipal N° 01/2025 « Demande d'un crédit de projet pour les bâtiments sis sur la parcelle RF45»

Le 26 février 2025, Monsieur Johann Theux, syndic et Monsieur Théodore Lavanchy, municipal, ont présenté aux membres de la Commission des finances, représentée par Roland Tacheron, Michaël Krenger, Hans-Jörg Brechbühl et Yves Mischler, les détails du préavis N° 01/2025. Nous les remercions pour les explications données et les réponses à nos diverses questions.

La Commission des finances s'est réunie le 27 février 2025 pour analyser le préavis municipal objet du présent rapport.

Pour l'essentiel, le préavis municipal en question porte sur trois points distincts liés au projet de la parcelle RF45. En résumé la Municipalité demande au conseil communal :

- D'accepter la prise en charge du montant de Fr. 10'750.00 concernant la rémunération du jury professionnel et les frais de la journée d'évaluation.
- D'accepter le crédit de Fr. 70'000.00 concernant le lancement du mandat d'architecte pour le projet de l'ouvrage et la procédure d'autorisations.
- D'accepter le crédit Fr. 29'750 concernant la démolition des annexes de la parcelle RF45.

La Commission des finances soutient les démarches visant à concrétiser le projet de la parcelle RF45 dans les meilleurs délais. Ainsi, elle est favorable à la prise en charge de la rémunération du jury et à la demande de crédit pour le lancement du projet. Elle estime que les montants proposés sont plausibles au regard de l'ensemble du projet.

La Commission des finances est par contre critique par rapport à la démolition préalable des annexes. Elle est de l'avis que les motivations énoncées à la page 6 du préavis ne justifient pas une telle démarche et que ces travaux devraient être inclus dans la mise à l'enquête finale. Selon la Commission, afin d'obtenir les meilleures conditions, les travaux de démolition devraient faire partie du projet global et être attribués dans le cadre de la procédure d'adjudication des travaux aux divers corps de métier.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose d'amender les conclusions du préavis municipal N° 01/2025 et supprimer la troisième proposition de la Municipalité consistant à « Accepter le crédit de démolition des annexes de la parcelle RF45 pour un montant de 29'750 CHF TTC ». Elle propose d'accepter dans leur intégralité toutes les autres propositions objet des conclusions du préavis.

Faoug, le 13 mars 2025

Au nom de la Commission des finances

Hans-Jörg Brechbühl



Michaël Krenger



Yves Mischler



Pascal Heim

Thierry Miauton

